Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EMBARGO PLACÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES IMPORTATIONS DE POISSON DE FOND EN PROVEMANCE DU CANADA

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse.

Aujourd'hui, nous avons appris que, tandis que les négociateurs américains négociaient un accord commercial avec le ministre et avec son gouvernement, de l'autre côté de Washington, des Américains plaçaient un embargo sur les importations de poisson en provenance des provinces de l'Atlantique.

Rien n'a été fait à propos des droits compensateurs sur le poisson de fond de l'Atlantique. Le gouvernement américain a maintenant imposé de nouveaux embargos sur des importations canadiennes.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles autres mesures du gouvernement américain, à son avis, menacent les emplois et les secteurs canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Le ministre des Pêches étant absent, monsieur le Président, je désire faire savoir au député que c'est le secrétaire américain au Commerce qui a pris cette mesure à la demande du New England Fishery Management Council.

Les Américains, qui ont imposé des restrictions sur la dimension des prises de poisson de fond frais, s'en servent comme d'un prétexte pour appliquer les mêmes restrictions aux importations de poisson de fond entier frais. Ils ont fait savoir qu'ils ont l'intention d'étendre ces restrictions également aux filets de poisson de fond frais.

Le 10 novembre, le gouvernement a adressé de vives protestations au gouvernement américain. Nous avons demandé la levée de cet embargo. Nous savons que d'autres sociétés, même américaines, s'opposent à cette mesure. En fait, une société a même intenté une action en justice contre le secrétaire américain au Commerce pour avoir approuvé cette mesure.

• (1450)

Le National Fisheries Institute des États-Unis a également communiqué avec le secrétaire américain au Commerce.

Une voix: Nous y voilà!

M. Crosbie: Je me réjouis que le député qu'on vient d'entendre lise quelque chose, car je le croyais tout à fait illettré.

Nous allons continuer de travailler en vue d'un règlement bilatéral. Cependant, en cas d'échec, nous pourrions peut-être à notre tour saisir de cette affaire le tribunal du GATT que le parti du député semble beaucoup priser.

L'ESPRIT DE L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN— LES RÉPERCUSSIONS D'UNE MESURE AMÉRICAINE

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà reconnu à la

Chambre que les Américains violaient l'esprit de l'accord commercial en nuisant à nos exportations céréalières. Or, voilà maintenant que nous avons un autre exemple, dans une note diplomatique, semble-t-il, des mesures prises par les Américains qui vont à l'encontre de l'accord, selon le gouvernement.

Alors que nous n'avons même pas encore pris connaissance du texte de l'accord, cela ne démontre-t-il pas que le gouvernement américain n'a absolument pas foi dans cet accord?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il s'agit d'une mesure prise à l'instigation du New England Fisheries Management Council.

Elle vise, paraît-il, les prises de poissons trop petits. Bien entendu, les Américains se rendent compte, du moins ils devraient le faire, que le Canada possède la politique de gestion des pêches la plus efficace et la meilleure du monde et il n'y a donc aucune raison pour appliquer les règles en question au poisson en provenance du Canada.

Si les filets sont visés, les exportations canadiennes de ces produits pourrait être réduites de 25 à 30 millions de dollars. Il s'agit manifestement d'un subterfuge. Ainsi, à moins que la question ne soit réglée à notre satisfaction, nous devrons certes soumettre le cas au GATT, afin que la décision en question soit annulée.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA POLITIQUE S'APPLIQUANT AUX MESSAGES PUBLICITAIRES POLITIQUES

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. La Société Radio-Canada ne permettra pas au gouvernement de la Saskatchewan de faire passer des annonces publicitaires relatives au libre-échange sur ses ondes, en Saskatchewan.

La ministre pourrait-elle nous expliquer pourquoi on a permis des messages publicitaires politiques sur les ondes de la Société Radio-Canada au cours du référendum au Québec, mais on refuse de faire de même en Saskatchewan?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, étant donné que je savais que d'aucuns se préoccupaient de la question, je me suis renseignée, et j'ai découvert que la Société Radio-Canada n'avait passé aucune annonce publicitaire favorable à l'un ou l'autre des camps durant le référendum au Québec. Je me suis penchée tout particulièrement sur la question. Des stations privées l'ont peutêtre fait, mais pas la Société Radio-Canada.

J'ai appris, cependant, que durant la période en question, la Société avait, par contre, passé des annonces publicitaires invitant les gens à ne pas abuser de l'alcool ou à s'attacher en voiture. La Société a donc accepté ces annonces, mais aucune de la part du gouvernement fédéral ou de celui du Québec.